Compte rendu réunion du 17 janvier 2020

Présents:

Jean Claude Schaechter Marc Soriano

Gérard Toussan

Jean Bernard Almela

François Dehlinger

Excusés :

Sophie Tabarly Alain Berson Elise Sicard DanyGuinard-Olivier Sophie Schonert

- Pt 1 Compte rendu du 13/12/2019 approuvé
- Pt 2 Conventions entre DPVA et communes en régie
 Les conventions ont été votées dans les différents conseils municipaux et sont actuellement
 à DPVA. J'essaye depuis plusieurs semaines de récupérer une copie de celles de St Antonin,
 sans succès. Elles ne seraient pas encore revenues signées par DPVA, dès que je disposerai
 de ces documents, je les diffuserai au sein du collège. Marc de son coté va faire la même
 démarche auprès de la commune des ARCS.
- D'après le projet, ces conventions sont une forme de sous traitance.
 Les communes, soit elles mettent à disposition le personnel (lors de transfert partiel de personnel) soit le personnel dédié à eau et assainissement reste dans la commune mais dépends uniquement de DPVA. Dans les 2 cas les ordres sont émis par DPVA.
 La loi votée et en attente de promulgation dit que :

La convention, conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution. Elle définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté de communes délégante sur la commune délégataire. Elle précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Une approche bien différente des actuelles conventions.

A suivre la mise en œuvre de ces nouvelles conventions.

Pt 3 Notre présence au conseil d'exploitation du service public communautaire de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Marc prépare un courrier à DPVA pour confirmer notre participation à ce conseil.

Nous demandons aussi à ce que nous ayons la possibilité d'un représentant avec un remplaçant afin d'assurer une présence permanente.

Il est décidé que le représentant sera désigné pour une année.

François Dehlinger nous représentera pour 2020, si suppléant possible il faudra le désigner ultérieurement.

Il a été évoqué un rapprochement avec l'autre association membre UFC, à voir.

Info hors réunion

Serge Baldecchi (Saint Antonin) m'a répondu lorsque je l'ai questionné sur le fonctionnement de ce conseil qu'il serait consultatif et qu'il pourrait travailler sur des sujets demandés par DPVA mais qu'il pourrait s'auto saisir de problématiques concernant les domaines le concernant.

Si ce fonctionnement est confirmé, cela peut être intéressant.

Probablement pas de réunion avant les municipales.

Pt 4 Objectifs et stratégie future

La loi NOTre est entérinée donc inutile de continuer sur ce sujet.

Par contre on continue sur le sujet de la régie, maintenant devenue communautaire :

Maintien de cette structure (s'opposer à une éventuelle DSP),

Militer pour passer de DSP à régie à la fin des contrats.

On étend notre activité à d'autres aspect de l'eau :

SDAGE/SAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux),

Canal de Provence,

Forage à la source de la BRESQUE,

ASA (Association Syndicale Autorisée), un organisme qui a pour vocation d'assurer la gestion et l'entretien de canaux d'irrigations.

Il nous faudra recruter des ressources pour travailler sur tout ces sujets.

Pt 5 Le point sur les contrats eau et assainissement de la commune de Salernes et son délégataire SUEZ.

Le document transmis par Jean Claude et intéressant et confirme que les communes en DSP ne suivent pas suffisamment leur délégataire soi pas manque de compétence soit par manque d'intérêt.

Il nous semble peu probable que DPVA veuille engager un bras de fer avec les délégataires « indélicats », sûrement par manque de ressources.

C'est un argument supplémentaire pour ne pas renouveler les DSP à échéance du contrat.

Pt 6 Analyse du dossier "L'eau et l'assainissement en mode intercommunal" du N°57 de la revue "MON AGGLO" de la DPVA.

Reporté

Pt 7 Le point sur les finances de l'association.

Bila 2019 Débit 315,79 €

Crédit 435,25 €

Solde +96,96 €

Au 31/12/2019 nous avons 217,16 € en caisse.

A noter que nous avons l'assurance à régler pour un montant de 117,57 €.

Remerciements à Jean Bernard notre délégué aux finances.

Nous allons envisager de nous faire subventionner par DPVA, un montant annuel de 300 € nous permettrai de fonctionner avec une certaine sérénité.

Pt 8 Autres perspectives.

RAS

Hors ordre du jour :

Soirée ciné soupe cad'EAU/ADUES
 Faire une petite introduction sur CAD-eau et ADUES en avant scéance
 Faire de la pub sur les sites CAD-eau Adues et SANV
 Faire pub au lycée de Lorgues

Elections municipales

suite à la demande de signer notre charte sur l'eau, la municipalité actuelle des ARCS décide de voter sa propre charte sur le modèle de la nôtre. Marc va faire des réunions formelles avec les différentes listes en compétition. Nous rappelons que dans ces élections CAD-eau ne s'engage auprès d'aucune liste, il en va de notre crédibilité future. Cela ne veut pas dire que nous restons inactifs, cela nous impose de traiter équitablement tous les candidats. Nous pouvons rencontrer officiellement les listes qui nous le proposent et avancer nos objectifs et arguments qu'ils peuvent reprendre à leur compte.

Pt 9 Prochaine réunions

La prochaine réunion est prévue à Figanières fin février. A voir avec Christian RENOU